

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 DECEMBRE 2010

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 3 Décembre 2010, s'est réuni à 20 H 00, sous la présidence de Monsieur Bernard HAEMMERLE, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Monsieur HAEMMERLÉ, Maire,
Mme LALY, M. GROUZELLE, Mme REILHE, M. SALVADOR, Mme SCHNEIDER,
M. DUPRÉ, Mme GONZALEZ, M. JARJANETTE, Mme BRÉART (jusqu'au point n°20), Maires Adjoints.

M. DEHAUT, Mme PELLET-SCHIFFRINE, M. DELLA-MUSSIA, Mme PERRU (à partir du point n°1),
M. STHOREZ, Mme PARREIRA, M. CORTEZ, Mme BORDUY, M. AURIOL, M. TERDJMAN (à partir du point n°1),
M. MINÉO,
Mme DANIEL, Mme BINAGHI, M. DJEBARA, Mme DIRRINGER, M. BARNAUD, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES

M. TROUDART, pouvoir à Mme GONZALEZ
M. BRUGEROLLE, pouvoir à Mme SCHNEIDER
Mme MAGGI, pouvoir à Mme LALY
Mme MACHADO, pouvoir à Mme BRÉART (jusqu'au point n°20)
Mme BREART, pouvoir à M. SALVADOR (à partir du point n°21)
M. GHOUALI, pouvoir à M. DJEBARA

ETAIT EXCUSEE

Mme MACHADO (à partir du point 21)

ETAIENT ABSENTS

M. BOUSLAMA
Mme LERFEL

◆◆◆

Secrétaire de Séance :

Madame PARREIRA a été désignée, à l'UNANIMITE des présents, pour assurer ces fonctions qu'elle a acceptées.

Approbation du procès-verbal de la séance du 23 SEPTEMBRE 2010

Le Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 Septembre 2010 est approuvé à l'UNANIMITE des présents.

1 – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU HAUT VAL DE MARNE
• RAPPORT D'ACTIVITE 2009

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE, Maire

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de ce rapport qui sera tenu à la disposition des administrés pour consultation, à l'accueil de l'Hôtel de Ville, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.

2 – INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DE LA VILLE POUR L'EXERCICE 2010

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE, Maire

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE**

DECIDE d'allouer au Receveur Municipal de Chennevières-sur-Marne, conformément à la Loi, l'indemnité de conseil pour l'année 2010, pour un montant brut de 2.527,64€, au prorata temporis entre Monsieur DUCROCQ et Madame NODET.

3 – REPRISE DE PROVISION POUR LITIGE VILLE / SOCIETE SAFIR

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE, Maire

Le jugement du Tribunal de Grande Instance a débouté la Société SAFIR, le 11 mars 2008, de son action en revendication et de ses prétentions en dommages et intérêts dans le litige qui l'opposait à la Ville sur la vente de la propriété communale sise 12, rue du Général de Gaulle. Les voies de recours étant éteintes pour la Société SAFIR, il convient donc de reprendre la provision pour litige constituée en 2005, d'un montant de 150.000€.

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE**

APPROUVE la reprise de provision pour litige à hauteur de 150.000€.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

4 – CONSTITUTION DE PROVISION POUR LITIGE RUE DURMERSHEIM

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE, Maire

Le contentieux sur les dégâts de voirie de la Rue Durmersheim suite à une fuite d'eau peut mettre en cause différentes parties, dont la Ville, la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne ou le concessionnaire du réseau d'eau potable.

Les expertises judiciaires en cours n'ont pas encore rendu de résultats. Néanmoins, il convient de constituer une provision pour risques et charges.

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE**

APPROUVE la constitution d'une provision pour risques et charges pour un montant de 79.000€, inscrite au budget 2010.

5 –AFFECTATION DU RESULTAT 2009

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE, Maire

Conformément aux articles L.1612-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du Compte Administratif, et vu les prévisions du virement de la section de Fonctionnement, considérant les besoins nécessaires à couvrir l'ensemble des dépenses d'Investissement engagées à ce jour.

Le Conseil Municipal, à la **MAJORITE**, par

22 Voix POUR

7 Voix CONTRE (M. AURIOL, M. TERDJMAN, M. MINEO, Mme DANIEL, M. DJEBARA,
Mme BINAGHI, M. GHOUALI)

2 ABSTENTIONS (Mme DIRRINGER, M. BARNAUD)

DECIDE d'annuler la délibération du 17 février 2010 fixant l'affectation du résultat 2009 à la section d'investissement pour un montant de 280.000 €.

DECIDE d'affecter à la section d'Investissement la somme de 1.780.000 €, dont 280.000 € pour assurer le financement des restes à réaliser 2009 et 1.500.000,00€ consacrés au financement du programme de travaux 2010.

DECIDE de maintenir à la section de Fonctionnement la somme de 11.158,51€ et à la section d'Investissement le résultat 2009 de 180.620,35€.

DIT que ces sommes font l'objet d'une inscription au budget primitif 2010.

6 – BUDGET 2010

DECISION MODIFICATIVE

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE, Maire

Afin de clôturer l'exercice 2010 et de préparer le compte administratif 2010 de la Ville,

Le Conseil Municipal, à la **MAJORITE**, par

22 Voix POUR

7 Voix CONTRE (M. AURIOL, M.TERDJMAN, M.MINEO, Mme DANIEL, Mme BINAGHI,
M. GHOUALI, M.DJEBARA)

2 Voix ABSTENTIONS (Mme DIRRINGER, M. BARNAUD)

APPROUVE la décision modificative, équilibrée en dépenses et recettes, ainsi qu'il suit :

Budget Ville : Total de la décision modificative en section de fonctionnement : 1.780.000 €
Total de la décision modificative en section d'investissement : 0,00 €

7 – ADMISSION EN NON VALEURS DE CREANCES IRRECOUVRABLES

EXERCICE 2010

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE, Maire

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE**

ACCEPTE que certaines créances irrécouvrables, pour un montant de 1.754,80€ soient admises en non valeur pour l'exercice budgétaire 2010.

8 – AUTORISATION DE PROGRAMME POUR L'OPERATION D'INSTALLATION DE PANNEAUX D'INFORMATIONS ELECTRONIQUES

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE, Maire

Une autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elle demeure valable, sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à son annulation et peut être révisée chaque année.

La Ville souhaite se doter d'un logiciel d'exploitation permettant la communication vers les Canavérois d'évènements importants, en temps quasi réel.

Le Conseil Municipal, à la **MAJORITE**, par

29 Voix POUR

2 Voix CONTRE (Mme DIRRINGER, M. BARNAUD)

APPROUVE le dispositif d'autorisation de programme relatif à l'opération d'installation de panneaux d'informations électroniques permettant la communication vers les Canavérois d'évènements importants.

PRECISE que l'enveloppe des travaux est estimée à 100.000 € et sera inscrite au budget de 2011.

9 – AUTORISATION DE PROGRAMME POUR L'OPERATION DE MISE EN PLACE D'UN ORGANIGRAMME DES CLES

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE, Maire

Considérant la nécessité de simplifier le fonctionnement et de remplacer les équipements devenus vétustes et disparates dans certains bâtiments communaux, il convient d'étendre l'organigramme de clés existant.

Le Conseil Municipal, à la **MAJORITE**, par

22 Voix POUR

9 Voix CONTRE . (M. AURIOL, M.TERDJMAN, M.MINEO, Mme DANIEL, Mme BINAGHI, M. GHOUALI, M.DJEBARA, Mme DIRRINGER, M. BARNAUD)

APPROUVE le dispositif d'autorisation de programme relatif à la mise en place d'un organigramme des clefs concernant les sites suivants :

- Ecoles primaire et maternelles (1 et 2) du Moulin à Vent,
- Cabinet médical et Ecole maternelle au Groupe Scolaire Maurice Rousseau,
- Conservatoire de musique,
- Services Techniques.

PRECISE que l'enveloppe des travaux est estimée à 30.000 € et sera inscrite au budget de 2011.

10- AUTORISATION AU MAIRE DE RECHERCHE DE SUBVENTION CONCERNANT L'OPERATION BULLE DE TENNIS

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE, Maire

La Ville souhaite remplacer la membrane de couverture du tennis couvert devenue poreuse et laissant apparaître de micro trous, afin de préserver au mieux la charpente bois mais aussi d'améliorer le confort de jeu. L'attribution de subventions permettrait de compléter le montage financier de l'opération envisagée.

Le Conseil Municipal, à la **MAJORITE**, par

24 Voix POUR

7 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE(M. AURIOL, M.TERDJMAN, M.MINEO, Mme DANIEL, Mme BINAGHI, M. GHOUALI, M.DJEBARA)

ADOpte le principe de demande de subvention pour le remplacement de la membrane de couverture du tennis couvert au stade Aristide Briand.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Ministère des Sports, de la Fédération Française de Tennis, du Conseil Général du Val-de-Marne, du Conseil Régional d'Ile-de-France.

DIT que les crédits relatifs aux travaux (dépenses et recettes) seront inscrits au budget 2011 à concurrence de 49.000 € T.T.C.

11 - AUTORISATION AU MAIRE DE RECHERCHE DE SUBVENTION CONCERNANT LES TRAVAUX DE L'EGLISE SAINT-PIERRE

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE, Maire

La Ville souhaite réaliser divers travaux de rénovation de l'Eglise Saint-Pierre afin de contribuer à la sauvegarde de ce patrimoine.

L'attribution de subventions permettrait de compléter le montage financier des diverses opérations envisagées.

Le Conseil Municipal, à la **MAJORITE**, par

24 Voix POUR

7 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (M. AURIOL, M.TERDJMAN, M.MINEO, Mme DANIEL, Mme BINAGHI, M. GHOUALI, M.DJEBARA)

ADOpte le principe de demande de subvention pour la réalisation des divers travaux nécessaires à la rénovation de l'Eglise Saint-Pierre.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Val-de-Marne, du Conseil Régional d'Ile-de-France, de la Fondation du Patrimoine et de la DRAC.

DIT que les crédits relatifs aux travaux (dépenses et recettes) seront inscrits au budget 2011 à concurrence de 166.500 € T.T.C.

12 - AUTORISATION DE PROGRAMME POUR L'ACHAT D'UNE SALEUSE /SABLEUSE

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE, Maire

Une saleuse/sableuse automatique ayant été volée dans les ateliers municipaux, et compte-tenu des événements climatiques en saison hivernale, la Ville souhaite remplacer au plus vite ce matériel.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

APPROUVE le dispositif d'autorisation de programme pour l'achat d'une saleuse/sableuse.

PRECISE que le rachat de cet équipement estimé à 25.000 € T.T.C. sera inscrit au budget de 2011, et pris en charge en partie par les assurances.

13 – PERSONNEL COMMUNAL

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE, Maire

• COMPTE EPARGNE TEMPS (C.E.T.)

Le décret n°2004-878 du 26 août 2004, modifié par le décret n° 2010-531 du 20 mai 2010, institue le « compte épargne temps » qui permet aux agents d'accumuler des droits à congés rémunérés et peut être accordé à tout agent ayant accompli une année minimum de service.

Le CET peut être alimenté par des congés annuels et des RTT, et répond à des droits en matière de cumul, de délais d'utilisation, dont les principes généraux sont prévus par le décret.

Le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable, le 1^{er} décembre 2010 au CET présenté.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

APPROUVE la mise en place du Compte Epargne Temps, tel que présenté en séance, à compter du 1^{er} janvier 2011.

FIXE les règles d'ouverture, de fonctionnement et de gestion du CET ainsi que les modalités d'utilisation par les agents, et établit à ce propos le dispositif d'application du CET propre à Chennevières-sur-Marne.

• REGLEMENT INTERIEUR APPLICABLE AU PERSONNEL DE LA VILLE DE CHENNEVIERES-SUR-MARNE

Le règlement intérieur applicable au personnel de la Ville de Chennevières-sur-Marne a pour objectif de porter à la connaissance des agents, les droits et obligations liés à leur activité professionnelle au sein des services municipaux, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, de discipline etc

La charte informatique incluse dans le règlement intérieur également présentée, a pour objectif de définir les règles d'utilisation du matériel informatique de la Collectivité.

Le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable, le 1^{er} décembre 2010 au règlement intérieur et à la charte informatique.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

APPROUVE le Règlement Intérieur de la Ville de Chennevières-sur-Marne applicable dès le 1^{er} janvier 2011 et dont un exemplaire sera remis à chaque agent.

DIT que le Règlement Intérieur pourra faire l'objet d'évolutions et/ou modifications si les dispositions règlementaires ou règles internes l'imposaient.

• MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Considérant la nécessité de supprimer des postes afin de mettre en adéquation les effectifs pourvus avec les effectifs budgétaires.

Le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable, le 1^{er} décembre 2010 à la mise à jour du tableau des emplois.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

APPROUVE les suppressions de postes ainsi qu'il suit :

Filière administrative :

- un poste de Rédacteur Principal
- deux postes d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe
- un poste d'Adjoint Administratif 1^{ère} classe

Filière technique :

- un poste d'Agent de Maîtrise Principal
- un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe
- un poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe

Filière sociale :

- un poste d'ATSEM Principal 2^{ème} classe
- un poste d'ATSEM 1^{ère} classe

Filière Médico Sociale :

- un poste d'Infirmière de classe supérieure

Filière culturelle :

- deux postes d'Adjoint du Patrimoine Principal de 2^{ème} classe

Filière Police Municipale :

- un poste de Gardien de Police Municipale

14- RECENSEMENT DE LA POPULATION – ANNEE 2011

ORGANISATION ET REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE, Maire

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

FIXE la rémunération des agents recenseurs pour l'année 2011 ainsi qu'elle lui est proposée.

DIT que l'ensemble des crédits relatifs à la rémunération des agents recenseurs ainsi que les charges y afférentes seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

DIT que la dotation forfaitaire de recensement à la Commune au titre de l'enquête de recensement de 2011 sera inscrite au budget 2011.

15 – SERVICES PUBLICS

TARIFS POUR L'ANNEE 2011

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE, Maire

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

DECIDE d'appliquer, pour l'année 2011, les tarifs ainsi qu'ils sont indiqués sur le tableau en annexe.

DIT que les recettes seront inscrites au budget de l'exercice 2011.

16 – APPROBATION DES TERMES DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT RELATIVES A LA PRESTATION DE SERVICE D'ACCUEIL ET DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT MATERNELS ET ELEMENTAIRES – N°200900077 ET 200900078

PERIODE 2011-2013

Rapporteur : Madame LALY, Maire-Adjoint

Les conventions n° 200900077 et 200900078 avec la Caisse d'Allocations Familiales, définissent les modalités de versement de prestations et les conditions de leur attribution, tout en rappelant au gestionnaire ses différents engagements.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

APPROUVE les termes des conventions n°200900077 et 200900078 de la CAF relatives à l'accueil de loisirs sans hébergement maternels et primaires, pour la période 2011-2013.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions précitées et tout document à intervenir.

17 – RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET DE TRAITEMENT DES EAUX USEES – ANNEE 2009

Rapporteur : Monsieur GROUZELLE, Maire-Adjoint

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de ces rapports qui seront tenus à la disposition des administrés pour consultation, à l'accueil de l'Hôtel de Ville, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.

18 - SUBVENTION DEPARTEMENTALE 2010
REPARTITION AUX ASSOCIATIONS D'INTERET LOCAL

Rapporteur : Monsieur SALVADOR, Maire-Adjoint

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE**,

ACCEPTE pour l'année 2010, la répartition de la subvention départementale aux Associations d'Intérêt Local selon le tableau en annexe.

19 – APPROBATION DES TERMES DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT RELATIVE A LA PRESTATION DE SERVICE D'ACCUEIL ET DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ADOLESCENTS – N°200600231

PERIODE 2011-2013

Rapporteur : Monsieur SALVADOR, Maire-Adjoint

La convention n° 200600231 avec la Caisse d'Allocations Familiales, définit les modalités de versement de prestations et les conditions de leur attribution, tout en rappelant au gestionnaire ses différents engagements.

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE**,

APPROUVE les termes de la convention n°200600231 de la CAF, relative à l'accueil de loisirs sans hébergement des adolescents pour la période 2011-2013.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention précitée et tout document à intervenir.

20 – CENTRE SOCIAL MUNICIPAL
• REGLEMENT INTERIEUR DU CENTRE SOCIAL MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur SALVADOR, Maire-Adjoint

Monsieur SALVADOR, Maire-Adjoint, expose à ses collègues la nécessité d'actualiser le règlement intérieur du Centre Social Municipal, afin que ce document soit adapté à son nouveau projet social, ses nouvelles activités et la nouvelle tarification des activités.

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE**,

APPROUVE le règlement intérieur du Centre Social Municipal tel que présenté.

21 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION AU TITRE DE LA REGLEMENTATION DES INSTALLATIONS CLASSEES, PRESENTEE PAR EIFFAGE POUR LA REALISATION D'UNE CENTRALE D'ENROBAGE SUR LE PORT AUTONOME DE BONNEUIL

Rapporteur : Monsieur DUPRE, Maire-Adjoint

La société EIFFAGE Travaux Publics a effectué auprès de la Préfecture une demande d'autorisation au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement concernant la réalisation d'une centrale d'enrobage sur le site du Port autonome de BONNEUIL (rue du Moulin Bateau).

Dans ce cadre, l'arrêté préfectoral du 20 septembre 2010 a prescrit une enquête publique du 29 octobre 2010 au 1^{er} décembre 2010. Située à moins de 2 km du site, la Commune de CHENNEVIERES est concernée par les formalités d'affichage de cette enquête et le Conseil municipal doit émettre un avis sur cette demande d'autorisation.

Le Conseil Municipal, à la **MAJORITE**, par

21 Voix POUR

9 ABSTENTIONS (M. AURIOL, M.TERDJMAN, M.MINEO, Mme DANIEL, Mme BINAGHI,
M. GHOUALI, M.DJEBARA, Mme DIRRINGER, M. BARNAUD)

EMET un avis favorable sur la demande d'autorisation présentée par Société EIFFAGE pour la réalisation d'une centrale d'enrobage sur le Port autonome de Bonneuil.

22 – PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX

Rapporteur : Monsieur DUPRE, Maire-Adjoint

♦ EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE POUR ALIMENTER LA PARCELLE SISE 113, RUE DE BRY

Par délibération du 16 septembre 2009, le conseil municipal a institué la participation pour voirie et réseaux.

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE**,

DECIDE de mettre à la charge du bénéficiaire du permis de construire n°094 019 10N1012 sur le terrain sis 113, rue de Bry, l'intégralité du coût des travaux d'extension du réseau électrique nécessaire à son alimentation qui s'élève à 6.987,12€ H.T.

PRECISE que la recette correspondante sera imputée au budget de l'exercice en cours.

♦ EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE POUR ALIMENTER LA PARCELLE SISE 45, RUE ARISTIDE BRIAND

Par délibération du 16 septembre 2009, le conseil municipal a institué la participation pour voirie et réseaux.

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE**,

DECIDE de mettre à la charge du bénéficiaire du permis de construire n° 094 019 10N1037 sur le terrain 45, rue Aristide Briand, l'intégralité du coût des travaux d'extension du réseau électrique nécessaire à son alimentation qui s'élève à 11.866,87€ € H.T.

PRECISE que la recette correspondante sera imputée au budget de l'exercice en cours.

23 – MISE EN PLACE D'UNE PATINOIRE POUR LES FETES DE FIN D'ANNEE

• APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Rapporteur : Monsieur JARJANETTE, Maire-Adjoint

Monsieur JARJANETTE, Maire-Adjoint, rappelle à l'assemblée que la Ville de Chennevières-sur-Marne prévoit d'installer une patinoire Square Littlehampton, pour les fêtes de fin d'année.

Afin que cette animation se déroule dans les meilleures conditions, il y a lieu de mettre en place un règlement intérieur de la patinoire, afin de définir les modalités de fonctionnement, les rapports entre les usagers et le personnel.

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE**,

APPROUVE le règlement intérieur de la patinoire installée pour les fêtes de fin d'année Square Littlehampton, tel que proposé.

24 - INFOCOM 94 - RAPPORT D'ACTIVITE 2009

Rapporteur : Monsieur JARJANETTE, Maire-Adjoint

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de ce rapport qui sera tenu à la disposition des administrés pour consultation, à l'accueil de l'Hôtel de Ville, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.

25 - DECISIONS MUNICIPALES

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE, Maire

Monsieur HAEMMERLE, Maire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, présente à l'Assemblée les décisions municipales prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal du 29 juin 2009, comme suit :

Décision Municipale n° 92/10 du 13 septembre 2010

Brocante 2010 – Association Rayon de soleil

Décision Municipale n° 93/10 du 15 septembre 2010

Animation de la Brocante du 3 octobre 2010 – Contrat de cession des droits de représentation

Décision Municipale n° 94/10 du 16 septembre 2010

Brocante du Centre-ville – Dimanche 3 octobre 2010 – Convention Croix Rouge

Décision Municipale n° 95/10 du 17 septembre 2010

Forum des Associations – Samedi 11 septembre 2010 – Convention Croix Rouge

Décision Municipale n° 96/10 du 20 septembre 2010

Radiation du parc automobile d'un véhicule de marque Renault – Modèle Mégane Break immatriculé 3926 TF 94

Décision Municipale n° 97/10 du 21 septembre 2010

Contractualisation au droit d'accès à la plate forme multi-utilisateurs insito de finances actives

Décision Municipale n° 98/10 du 11 octobre 2010

Décision portant modification du fonctionnement de la régie de recettes « produits divers »

Décision Municipale n° 99/10 du 11 octobre 2010

Convention avec le Collège Boileau – Année 2010

Mise à disposition du Gymnase Armand Fey à Chennevières-sur-Marne

Décision Municipale n° 100/10 du 11 octobre 2010

Convention avec le Collège Molière – Année 2010

Mise à disposition du Gymnase Aristide Briand à Chennevières-sur-Marne

Décision Municipale n° 101/10 du 18 octobre 2010

Transport d'un élève handicapé vers une école.

Contrat avec la Société de transport « Atlantis Taxi 94 »

Décision Municipale n° 102/10 du 18 octobre 2010

Transport d'un élève handicapé vers une école.

Contrat avec la société de transport « Atlantis Taxi 94 »

Décision Municipale n° 103/10 du 18 octobre 2010

Transport d'un élève handicapé vers une école.

Contrat avec la Société de transport « Atlantis Taxi 94 »

Décision Municipale n° 104/10 du 18 octobre 2010

Transport d'un élève handicapé vers une école.

Contrat avec la société « Access Transport »

Décision Municipale n° 105/10 du 18 octobre 2010

Transport d'un élève handicapé vers une école.

Contrat avec la société « Access Transport »

Décision Municipale n° 106/10 du 14 octobre 2010

Service Municipal de la Jeunesse

Convention avec la Direction Départementale de la Jeunesse.

Opération « Tous en Club »

Décision Municipale n° 107/10 du 18 octobre 2010

Transport d'un élève handicapé vers une école.

Contrat avec la société « Ambulance Assistance »

Décision Municipale n° 108/10 du 18 octobre 2010
Transport d'un élève handicapé vers une école.
Contrat avec la société « Ambulance Assistance »

Décision Municipale n° 109/10 du 18 octobre 2010
Transport d'un élève handicapé vers une école.
Contrat avec la société « Ambulance Assistance »

Décision Municipale n° 110/10 du 18 octobre 2010
Transport d'un élève handicapé vers une école.
Contrat avec la société « Ambulance Assistance »

Décision Municipale n° 111/10 du 18 octobre 2010
Contrat de prestations de services concernant un spectacle sur glace avec la Société Club des Français Volant

Décision Municipale n° 112/10 du 19 octobre 2010
Foire à la brocante du 3 octobre 2010.
Remboursement de somme trop perçue

Décision Municipale n° 113/10 du 21 octobre 2010
Conservatoire de musique.
Remboursement de somme trop perçue

Décision Municipale n° 114/10 du 21 octobre 2010
Conservatoire de musique.
Remboursement de somme trop perçue

Décision Municipale n° 115/10 du 21 octobre 2010
Conservatoire de musique.
Remboursement de somme trop perçue

Décision Municipale n° 116/10 du 21 octobre 2010
Conservatoire de musique.
Remboursement de somme trop perçue

Décision Municipale n° 117/10 du 6 octobre 2010
Décision portant modification de la régie de recettes « redevance d'occupation du domaine public »

Décision Municipale n° 118/10 du 6 octobre 2010
Décision portant modification du cautionnement du régisseur et du mandataire suppléant pour la régie de recettes
« redevance d'occupation du domaine public »

Décision Municipale n° 119/10 du 6 octobre 2010
Décision portant modification de la régie de recettes « Redevance d'occupation du domaine public »

Décision Municipale n° 120/10 du 6 octobre 2010

Décision portant modification du cautionnement du régisseur et du mandataire suppléant pour la régie de recettes
« redevance d'occupation du domaine public »

Décision Municipale n° 121/10 du 9 Novembre 2010
Radiation d'un accessoire de lavage de marque Rasan – type RLB 1,5

Décision Municipale n° 122/10 du 9 Novembre 2010
Radiation d'un accessoire de lavage de marque Rasan type RLB 8

26 - QUESTIONS ORALES

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE, Maire

→ **Présentées par Monsieur MINEO , Conseiller Municipal groupe « Ensemble pour Agir »**

1 - TRAVAUX POUR CONFORMITE DES BATIMENTS PUBLICS COMMUNAUX

A la veille de la préparation et du vote du budget 2011 et vu l'inexistence d'une commission des finances, il serait urgent de prévoir certains travaux sur l'ensemble des bâtiments publics municipaux (le Conservatoire de musique, la piscine des Bordes, le Fort de Champigny...) pour leur mise en conformité et accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Qu'en est-il des travaux qui avaient été budgétisés, en notre temps, pour la mise en conformité du conservatoire de musique et son déplacement provisoire ?

Monsieur le Maire apporte les éléments de réponse suivants :

En date du 22 novembre 2010, la Communauté d'Agglomération du Haut-Val-de-Marne a entériné la création de la Commission InterCommunale pour l'accessibilité des Personnes Handicapées.

Actuellement, les Services Techniques de la Communauté d'Agglomération du Haut-Val-de-Marne consultent des Bureaux d'Etudes afin de faire établir les diagnostics pour les établissements recevant du public (Mairie, Théâtre, Conservatoire ...), des collectivités faisant partie de la Communauté d'Agglomération du Haut-Val-de-Marne, de même pour la voirie communautaire et les axes structurants de la collectivité reliant différents pôles d'attractivité.

La commune de Chennevières-sur-Marne s'est engagée auprès de la Communauté d'Agglomération afin de suivre ce processus.

A partir de ce constat chiffré, un plan pluri-annuel sera engagé afin de rendre accessible (si possible pour le 1^{er} janvier 2015), l'ensemble des bâtiments de la collectivité.

Concernant le conservatoire municipal, 15.000 euros ont été inscrits au budget 2010, afin de faire procéder à une étude de faisabilité, par un cabinet d'experts.

2- PANNEAUX INDICATEURS ET STATIONNEMENTS SUR LA VOIE PUBLIQUE

Les panneaux de signalisation électriques (limitation de vitesse) se trouvant rue de Champigny et rue de Cazenave sont hors-service. **Qu'envisagez-vous de faire ?**

Il arrive parfois de ne pouvoir lire une signalisation qui est masquée par la végétation. Il conviendrait de demander aux propriétaires d'élaguer les branches.

Monsieur le Maire, envisagez-vous de mettre en place une véritable politique du stationnement et des piétons dans la ville ?

Les véhicules automobiles stationnent toujours sauvagement en toute impunité sur les trottoirs ce qui pose un problème grave de sécurité pour les piétons et notamment les personnes handicapées qui sont obligés de contourner les voitures en empruntant les voies réservées aux véhicules.

De plus, aux abords du supermarché Franprix du Bois l'Abbé la chaussée est dans un état déplorable et pose, également, un problème de sécurité pour les personnes et les véhicules qui doivent l'emprunter.

Ne pourriez-vous pas intervenir auprès de l'OPAC 75 pour les contraindre à effectuer les travaux nécessaires qui s'imposent ?

Monsieur le Maire apporte les éléments de réponse suivants :

- Concernant les panneaux de signalisation électriques se trouvant rue de Champigny et rue de Cazenave, la ville a commandé, sur le budget 2010, deux contrôleurs de vitesse automatiques mobiles pour lesquels, les emplacements des panneaux actuels hors service seront testés.

- 480 timbres amende ont été émis du 1^{er} janvier 2010 au 30 novembre 2010, dont 80% pour des stationnements abusifs sur des trottoirs, et 20% pour des stationnements sur des passages piétons.

- Concernant le parking du Franprix du Bois l'Abbé, j'ai rencontré à deux reprises les services de Paris Habitat ainsi que les services de la Préfecture afin d'étudier l'avenir de ce quartier.

Bien évidemment, la remise en état du parking a été demandée à Paris Habitat, des améliorations ont déjà été apportées (nettoyage, etc ...).

Le maire souhaite qu'un programme ANRU 2 puisse être mis en place pour le quartier du Bois l'Abbé en 2013 pour permettre des travaux sur les bâtiments (notamment d'isolation).

3 – ASSOCIATIONS PARENTS D'ÉLÈVES

Vous avez reçu une lettre ouverte signée par toutes les associations de parents d'élèves de la ville (FCPE, PEEP, Parents indépendants).

Les parents d'élèves s'inquiètent de la politique scolaire de la commune. Toutes les écoles sont concernées par des suppressions de postes de personnel communal, par les insuffisances du transport scolaire, par la mauvaise qualité de la restauration scolaire. De façon générale, les parents d'élèves pointent l'absence de dialogue entre la mairie et le milieu éducatif et associatif.

Monsieur le Maire, quelles solutions allez-vous proposer pour montrer le soutien indispensable de la municipalité à l'éducation des enfants de Chennevières?

Monsieur le Maire apporte les éléments de réponse suivants :

Tous les éléments de réponse ont été fournis par Monsieur HAEMMERLE et Madame LALY, lors d'une réunion avec les parents d'élèves élus mardi 7 décembre 2010.

→ **Présentées par Monsieur BARNAUD, Conseiller Municipal groupe « Ensemble pour Chennevières, passionné »**

1 - CONTRÔLE DE LA DEPENSE MUNICIPALE : SUPPRESSION DE POSTES DANS LES ECOLES

Nous vous avons indiqué lors du débat d'orientations budgétaires 2010 que lors du vote du budget, nous nous prononcerions favorablement si les perspectives qui nous étaient proposées étaient réalistes et raisonnables. Les chiffres montrent que notre commune souffre depuis trop longtemps d'une gestion non optimisée et d'un déficit d'investissement. La « mauvaise dépense » constitue une véritable entrave à l'épanouissement de notre ville. Aussi, nous souhaitons une stabilisation des dépenses de fonctionnement à 19 millions d'euros (leur niveau de l'année précédente).

Or, lors du vote du Budget, vous avez augmenté ce poste pour le porter à 22 millions. Une augmentation qui ne profitait ni au social ni à la santé (hausse inférieure à l'inflation). Par contre, vous augmentiez les services généraux de près de 10%, exactement l'inverse de ce qu'il convenait de faire. Ce qui vous conduisait à une augmentation des impôts de 150 euros en moyenne par foyer fiscal.

Nous n'avons pas voté le budget 2010 parce qu'il ne procédait selon nous ni du sens de l'intérêt général, ni de l'équité, ni du sens de l'équilibre financier.

De plus, depuis le début de cet exercice, nous constatons plusieurs suppressions de poste notamment parmi les ATSEM. Il y a donc une distorsion entre la hausse de la dépense de fonctionnement et la réduction des effectifs municipaux.

On peut se poser la question de savoir où sont affectés les 3 millions d'augmentation de la dépense de fonctionnement.

L'audit organisationnel que nous avons lancé avait pour but de permettre une évolution de la dépense publique en réduisant les coûts de fonctionnement au bénéfice de l'investissement. Cette démarche, que vous avez abandonnée, devait conduire en concertation avec les fonctionnaires municipaux à atteindre cet objectif sans remettre en cause les services apportés à la population.

A ce propos, deux associations de parents d'élèves (FCPE et PEEP) lors d'une réunion qui a eu lieu le 19 novembre dernier vous ont adressé un courrier pour exprimer très clairement les motifs de leurs mécontentements. Nous en citons un extrait :

« l'école Rousseau comme l'école des Hauts de Chennevières s'est vue retirée brutalement et d'une manière non concertée avec l'équipe pédagogique (ni avec les parents), une ATSEM qui était présente dans l'école depuis 30 ans. L'école Jacques Doré se retrouve dans la même situation avec le retrait d'une gardienne l'année dernière, puis suite à la protestation des parents à sa réintégration sans aucune garantie sur la pérennité du poste mais surtout à la suppression annoncée pour le mois de décembre d'une ATSEM sur une classe double niveau (Grande section maternelle/CE1).

D'autre part, des problèmes récurrents de cars scolaires pour le Moulin, d'indisponibilité du car de la Mairie pour les sorties mais aussi de graves négligences dans l'entretien des locaux voire dans certains cas une véritable insalubrité, ont été une nouvelle fois constatés. La prestation non satisfaisante d'Avenance pour la cantine a été également longuement évoquée ».

A l'issue de leur réunion, les parents d'élèves FCPE – PEEP et indépendants de l'ensemble des écoles élémentaires vous ont adressé une lettre ouverte pour vous faire part de leur indignation consécutive au retrait brutal du poste d'un agent communal créé, il y a trente ans et très utile à l'ensemble de l'école Rousseau. Celle-ci faisait suite à une suppression du même type de l'école des Hauts de Chennevières.

Il vous est reproché par les mêmes parents d'élèves qu'une classe à double niveau « grande section maternelle – CE1 » ne soit, malgré vos assurances, pas dotée d'ATSEM. Monsieur le Maire, vous avez trop souvent l'habitude de donner des assurances puis de ne pas respecter vos engagements. Beaucoup de Canavérois le mesurent et s'adressent à l'Opposition car vous avez l'habitude de les recevoir entre deux portes plus que de pratiquer une véritable concertation.

Les mêmes associations de parents d'élèves se plaignent également de la disparition du poste de gardien à l'école Jacques Doré, du planning de l'unique autocar municipal qui rend difficile l'organisation de sorties, du ramassage scolaire vers l'école du Moulin confiée à une société privée qui ne semble pas donner toute satisfaction « *tant dans le principe payant qui n'assure pas l'égalité des familles que dans le service très souvent perturbé et mettant les enfants en retard. De plus aucune information écrite n'est donnée aux parents concernant le ramassage scolaire* ».

Nous vous avons alerté à maintes reprises, Monsieur le Maire sur les vives critiques émanant des parents d'élèves sur la délégation de service public à la société privée Avenance/Elior. Nous n'ignorons pas qu'en tant qu'ancien Maire-Adjoint aux affaires scolaires, vous avez joué un rôle actif dans la négociation de ce contrat dont nous avons régulièrement critiqué la durée. Les parents eux-mêmes le constatent : « *la ville n'assure pas de contrôle entre ce qui est servi aux enfants et ce qui est réellement consommé le midi, cette prestation coûte cher à la ville pour une non satisfaction des familles* ».

Notre ville dispose du niveau par habitant le plus élevé de reversement de la taxe professionnelle de la Communauté d'Agglomération, du 4^{ème} potentiel fiscal du département, d'impôts locaux en hausse constante. Les parents d'élèves sont en droit d'attendre des travaux dans les écoles permettant à celles-ci de ne pas se trouver dans l'état de délabrement dans lequel vous les avez laissées avec des conditions d'hygiène de plus en plus dégradées.

Vous avez manifesté, Monsieur le Maire votre souci du péri-scolaire par la perspective de l'achat des locaux de la Sécurité Sociale pour une somme de 1,5 millions d'euros plus des travaux d'un montant au moins équivalent pour un résultat qui ne répondra finalement pas aux attentes de la population. Dans le même temps, vous avez voulu expérimenter à l'école Corot la formule d'un directeur périscolaire imposé en début d'année sans concertation en lieu et place du directeur, ce qui selon les mêmes associations de parents d'élèves a « *entraîné des dysfonctionnements plus ou moins graves sur tous les temps périscolaires* ».

1.1 Nous vous interrogeons Monsieur le Maire à la fois sur l'affectation de la dépense publique et sa totale opacité qui ne permet pas aux élus d'en effectuer le contrôle en cours d'exercice du fait de l'absence de Commission des Finances (fait exceptionnel dans une commune de notre taille).

1.2 - Quelle suite comptez-vous, donner au courrier des parents d'élèves sur les différents points abordés dans cette question orale ?

1.3 - Acceptez-vous leur demande légitime d'être reçu en Mairie sans délai ?

1.4 - Acceptez-vous que cette audience s'effectue en présence de tous les élus de la Commission Scolarité afin que le Conseil Municipal puisse être associé dans l'ensemble de ses composantes au contrôle de votre action et de vos engagements ?

Monsieur le Maire apporte les éléments de réponse suivants :

Tous les éléments de réponse ont été fournis par Monsieur HAEMMERLE et Madame LALY, lors d'une réunion avec les parents d'élèves élus mardi 7 décembre 2010. Les parents participent au conseil d'écoles. Il n'y a pas lieu de mettre en place des structures supplémentaires.

2 - CONTRÔLE DE LA DEPENSE MUNICIPALE : SUPPRESSION DE POSTES DANS LA POLICE MUNICIPALE

Monsieur le Maire, depuis le début de cet exercice, nous constatons des suppressions de postes notamment dans la Police Municipale.

A ce sujet, lors du dernier Conseil Municipal, Marie-Christine Diringier vous avait posé une question :

« Monsieur le Maire, nous nous étonnons de vos propos en matière de sécurité, ce thème semble revenir régulièrement dans vos interventions, pourtant vous n'avez de cesse de réduire les effectifs de la Police Municipale et vous allez probablement devoir remettre en cause la présence de la Police Municipale le jour et la nuit ».

Votre réponse :

« Deux personnes sont parties en province, on a supprimé leur poste. On étudie la vidéo protection. »

Nous ne sommes pas défavorables à la vidéo protection. Cependant, comme le montre toutes les expériences en la matière (exemple Orléans qui a su associer avec des résultats exceptionnels police de proximité et vidéosurveillance) rien ne remplacera la présence humaine de la police de proximité dont la mission ne saurait être de se substituer à la police nationale mais d'offrir un soutien permanent à la population notamment à celle la plus exposée à l'insécurité (enfants, handicapés, personnes âgées) et dans des situations exceptionnelles comme les inondations.

2.2 Vous décidez donc Monsieur le Maire de réduire les effectifs de la Police Municipale qui de ce fait rencontre une difficulté dans l'exercice de ses missions en vous abritant derrière le prétexte de la vidéo protection. Combien de postes avez-vous réellement supprimé, combien comptez-vous en faire disparaître dans l'année qui vient ?

Monsieur le Maire apporte les éléments de réponse suivants :

A l'origine de la création du service, 17 postes étaient ouverts.

A ce jour, 14 postes sont effectivement occupés car des agents sont partis en mutation. Les effectifs sont les suivants : 1 chef de Police, 2 gardiens, 11 brigadiers. Donc, 3 suppressions de postes entre 2009/2010. Lorsque le dossier de vidéo-protection sera précisé, la Police Municipale sera réorganisée.

3 - CENTRE-VILLE ET COMMERCE DE PROXIMITE RUE DE DURMERSHEIM

Depuis longtemps, le Centre Ville de Chennevières est devenu un fantôme...

Les quelques commerçants qui résistent encore rencontrent de grandes difficultés...

Les professions libérales qui y sont encore pensent à fuir souvent du fait du manque d'attractivité. L'état de certains immeubles donne à ce lieu pourtant doté d'une valeur patrimoniale et architecturale un sentiment d'abandon.

3.1 - Monsieur le Maire, vous avez évoqué la mise en œuvre d'une étude architecturale. Contrairement à l'étude qui a été effectuée dans le cadre de l'ex-VDO Altival (et qui a abouti au projet routier traversant notre ville, doublé de sa densification en logements), envisagez-vous que la Commission « Urbanisme » soit saisie pour l'élaboration d'un cahier des charges ?

Monsieur le Maire apporte les éléments de réponse suivants :

Cette étude relative à l'élaboration d'un cahier de recommandations architecturales est en cours et devrait bientôt s'achever. Il est prévu de présenter ce travail en Commission urbanisme.

3.2 - Les arrêts minute que vous avez installés pour faciliter le stationnement de courte durée sont en trop petit nombre face au 44-46, et d'une durée trop longue pour améliorer la situation. Ils ne sont en outre, reliés à aucun terminal de la Police Municipale et sont parfois occupés pendant de très longues périodes. Ils deviennent alors inopérants et ce d'autant que vous avez réduit les effectifs de la Police Municipale. Quelles solutions envisagez-vous de mettre en œuvre pour améliorer la situation ?

Monsieur le Maire apporte les éléments de réponse suivants :

La mise en service des bornes arrêt minute a été effective à compter du lundi 11 octobre 2010.

Cela concerne 2 emplacements matérialisés qui autorisent un stationnement d'une durée limite de 25 minutes.

En cas de dépassement de la limite horaire, un feu rouge fixe indique le temps dépassé.

Lors de ses passages réguliers en centre ville, la Police Municipale est chargée de faire respecter l'arrêté municipal réglementant ce stationnement.

A ce jour, plusieurs verbalisations ont été effectuées.

Un roulement de véhicules paraît se faire régulièrement car une seule infraction pour stationnement abusif de plus de 24H00 a été relevée sur ce site.

3.3 - Lors du dernier Conseil Municipal, je vous avais posé Monsieur le Maire une question relative à la rue Durmersheim. En effet, son blocage depuis maintenant plus de dix-huit mois aggrave encore la situation des commerçants du 44-46, rue du Général e Gaulle et gêne gravement les riverains immédiats. Vous m'avez répondu que vous n'aviez pas d'informations, vous abritant derrière des querelles d'experts. Où en sommes-nous des enquêtes de ces experts ?

Vous estimez-vous, Monsieur le Maire et Vice-Président de la Communauté d'Agglomération, totalement impuissant à faire avancer ce dossier ou sinon pouvez-vous indiquer combien de mois ou d'années peuvent encore durer ces « querelles d'expert » ?

Monsieur le Maire apporte les éléments de réponse suivants :

Une synthèse de l'expertise sera communiquée à l'Assemblée Délibérante, prochainement.

Les travaux auront lieu au printemps 2011, vraisemblablement.

Les deux experts désignés ont déterminé les causes multiples du sinistre.

Ils proposent de faire réaliser des injections sur le site sur la longueur de l'église, sans nécessité de remonter jusqu'à l'origine de la fuite et ce avant de rétablir le réseau.

4 - « PLAN DE SAUVEGARDE COMMUNAL »

Risque inondations

Risque « mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols »

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 22 juin dernier, un nouveau plan de sauvegardé a été voté. Ce plan faisait suite à ceux dont l'Echo de Chennevières avait fait état en décembre 2002 puis en décembre 2004.

Ces plans successifs offrent tous une série de conseils à la population, mais rien de concret pour anticiper et gérer les crises. Seule innovation les risques « mouvements de terrain » et « transport des matières dangereuses » que vous avez été contraints d'ajouter puisqu'ils sont rendus obligatoires par la loi.

1) Concernant le risque d'inondations :

Selon l'Echo de Chennevières (n°52) de décembre 2002, 600 personnes sont exposées par les risques d'inondation, 400 sont susceptibles d'être évacuées. En cas de sinistre, il est prévu deux centres d'hébergements avec une capacité d'accueil de trente personnes chacun, il en est de même pour les lits et le couchage. Les sanitaires existant dans les deux lieux prévus sont très insuffisants. Or, aucune disposition complémentaire n'a été prise depuis 2002.

Lors du Conseil Municipal de Juin dernier, j'avais été amené, Monsieur le Maire, à vous poser une question relative au nombre de lits et de sanitaires disponibles.

Votre réponse avait été la suivante :

« C'est le minimum qui a été prévu, c'était en dessous auparavant, cela ne veut pas dire qu'il ne faudra pas aller plus loin à l'occasion d'une phase2 ».

Il nous paraît impératif d'engager cette phase 2 et de ne pas se satisfaire du minimum légal. En effet, le risque d'inondations est insuffisamment pris en compte en France, c'est la raison pour laquelle la Commission de Bruxelles a décidé le jeudi 28 octobre dernier d'assigner notre pays devant la Cour de Justice de l'Union Européenne en raison d'une législation insuffisante en matière de prévention des inondations. Il est donc encore plus nécessaire que les communes les plus concernées comme Chennevières ne se limitent pas aux obligations légales et engagent ce que vous appelez la « phase 2 ».

4.1 - Avez-vous engagé Monsieur le Maire cette phase 2, et si votre réflexion n'a pas avancé sur ce sujet, quand et comment comptez-vous la mettre en œuvre ?

Monsieur le Maire apporte les éléments de réponse suivants :

Une seconde phase pourra être effectuée. Pour le moment, ce n'est pas à l'ordre du jour.

4.2 - Un bassin de retenue d'une capacité de 4400 mètres cubes existe à Chennevières mais il est destiné à stocker les eaux de pluies excédentaires du Plessis-Tréville et de la Queue-en-Brie. Les villes de Champigny, Sucy-en-Brie (capacité 10000 mètres cubes), Villiers-sur-Marne ont réalisé des travaux de stockage et traitement des eaux de pluie avec le concours du Département du Val-de-Marne.

Avez-vous Monsieur le Maire l'intention comme ces communes d'entreprendre auprès du Conseil Général pour la construction d'un bassin de stockage à Chennevières ?

Le plan Orsec établi par le Préfet de Police comprend « une disposition spécifique intégrant la coordination de l'ensemble des opérations de secours (sapeurs pompiers, protection civile, police nationale, etc...) et la gestion de la crise ». Toutefois, il ne dispense pas le Maire de ses obligations et de ses responsabilités surtout lorsque celui-ci évoque fréquemment la sécurité au premier rang de ses préoccupations.

Pour assurer le transport des sinistrés, l'équipe technique aura-t-elle le personnel muni du permis de conduire « transport en commun » et les véhicules appropriés pour circuler sur des routes boueuses ou inondées avec une hauteur d'eau supérieure à 30 centimètres et dont les plaques d'égouts ne seront pas sécurisées. Il faudra aussi tenir compte de la vie des sauveteurs. Déjà par temps de neige depuis 2005, ce service rencontre des difficultés pour dégager les routes. Qu'en sera-t-il en cas de risque majeur ?

Monsieur le Maire apporte les éléments de réponse suivants :

Il s'agit d'une compétence de la Communauté d'Agglomération du Haut-Val-de-Marne. La présente requête sera transmise aux services compétents de la Communauté d'Agglomération du Haut-Val-de-Marne.

4.3 – Question non abordée lors de la séance du Conseil Municipal

4.4 - Question non abordée lors de la séance du Conseil Municipal

II) concernant le risque de prévention du risque « mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols »

Je vous rappelle mon intervention lors du Conseil Municipal du 11 mars 2010 :

Monsieur le Maire, nous faisons un vote paradoxal, nous votons le texte minimal que nous impose le Préfet en matière de prévention et dans le même temps, nous laissons construire de nombreux immeubles dans la zone concernée des coteaux. Or, ces constructions viennent aggraver les risques. En effet, non seulement elles modifient l'apparence des coteaux en les densifiant mais elles aggravent les risques de glissement de terrain. Votre prédécesseur, Monsieur Lavigne avait modifié le Plan Local d'Urbanisme mais il existe encore de vastes parcelles qui permettent la construction d'immeubles. Il est nécessaire de procéder à une nouvelle modification du PLU pour réduire davantage le coefficient d'occupation des sols dans cette zone à risque.

4.5 - Ni le 11 mars, ni le 22 juin, vous n'aviez été en mesure de préciser vos intentions concernant une éventuelle modification du PLU. Or, les constructions se multiplient. Avez-vous Monsieur le Maire avancé dans votre réflexion sur ce point et si oui, pouvez-vous nous préciser si vous avez établi un échéancier, fruit de votre réflexion ?

Monsieur le Maire apporte les éléments de réponse suivants :

Un marché a été lancé pour désigner un maître d'œuvre chargé d'assister la Ville dans le travail consistant à faire évoluer le PLU par le biais d'une procédure de modification ou de révision selon les changements qui seront apportés. Le prestataire est désigné et le travail pourra effectivement démarrer sous peu.

5 - DROITS DE L'OPPOSITION

Monsieur le Maire,

Dans une démocratie équilibrée, il est légitime que l'opposition puisse être considérée avec respect et ce d'autant plus que l'ensemble de ses électeurs représente 55% des voix lors du dernier scrutin municipal de 2009. Or, vous n'avez pas jugé utile de faire figurer ses représentants dans la liste des Conseillers Municipaux élus, publiée dans le bulletin municipal.

Vous confirmez par cet acte, dont on ne peut imaginer qu'il ne soit pas délibéré, votre incapacité à considérer un autre avis que le vôtre. Cela est d'autant plus grave que votre politique présente de graves carences (vote tardif du budget, augmentation massive du budget de fonctionnement malgré des disparitions de poste notamment parmi les ATSEM et dans la Police Municipale, augmentation des impôts, insuffisance de l'investissement dans les équipements).

Envisagez-vous Monsieur le Maire de corriger cette « erreur » lors du prochain bulletin municipal ?

Monsieur le Maire apporte les éléments de réponse suivants :

En effet, comme exprimé dans votre question, c'est une erreur qui a été corrigée, bien entendu, dans le prochain magazine municipal. Tout le conseil municipal sera nommé dans l'Echo N°80 à venir.

6 - Sécurité et accessibilité au Conservatoire

Nous avons eu l'occasion, de vous alerter, Monsieur le Maire à plusieurs reprises sur les difficultés d'évacuation des élèves en cas d'incendie au Conservatoire Municipal de Musique. Vous m'aviez signalé qu'il fallait attendre l'avis de la Commission de Sécurité pour prendre une décision. **Or, le bon sens permet de constater le risque réel qui pèse sur de nombreux élèves notamment du fait de la présence de très nombreux escaliers en bois.** Monsieur le Maire, votre responsabilité personnelle est engagée tant au plan juridique que moral. **Lorsqu'un drame survient, il est trop tard et c'est la raison pour laquelle nous vous alertons solennellement une nouvelle fois.** Une fois encore, notre groupe demande qu'il soit remédié dans les plus brefs délais à cette situation et de d'autant plus que vous nous avez annoncé votre désir de lancer de nombreux investissements. **Avant de penser à des équipements nouveaux, il nous semblerait plus opportun de s'assurer de la sécurité des élèves du Conservatoire.**

Dans l'attente des travaux de sécurisation nécessaires et pendant leur mise en œuvre, j'avais envisagé lorsque j'étais Maire-Adjoint, à la Culture de proposer le transfert du Conservatoire dans l'étage inoccupé de l'école du Moulin. Monsieur Alexandre Minéo, alors Maire avait engagé la démarche. Nous tenons également à rappeler les dispositions légales en faveur de l'accessibilité des personnes handicapées, étendues en 2005 (normes RT 2005) aux habitations privées. Or, celles-ci ne sont pas respectées au Conservatoire. La Municipalité devrait pourtant donner l'exemple dans un domaine où la loi impose des contraintes aux simples particuliers. Notre Collectivité devrait porter toute son attention à lutter contre les discriminations à l'encontre des personnes handicapées.

Lors de l'élaboration du budget 2011, vous engagez-vous, Monsieur le Maire à donner une priorité absolue aux travaux concernant la sécurité et l'accessibilité des handicapés au Conservatoire ainsi qu'au transfert provisoire de cet équipement présentant de réels dangers pour ses utilisateurs.

Monsieur le Maire apporte les éléments de réponse suivants :

Concernant le conservatoire municipal, 15.000 € ont été inscrits au budget 2010, afin de faire procéder à une étude de faisabilité, par un cabinet d'experts. Le transfert du conservatoire dans le Groupe Scolaire du Moulin, envisagée un temps, n'est plus à l'ordre du jour car les effectifs scolaires du Moulin sont en augmentation. Ce n'est donc pas le forcément le bon endroit.

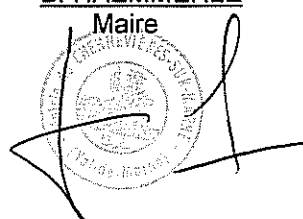
7 – Question n°7 retirée par Monsieur BARNAUD



L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23H10.

N.B. - Le Compte-Rendu intégral des débats sera mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville .

P.J. : 2

B. HAEMMERLE
Maire


DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE - VILLE DE CHENNEVIERES-SUR-MARNE
Hôtel de ville - 14, avenue du Maréchal Leclerc - 94430 Chennevières-sur-Marne
Tél. : 01.45.94.74.74 - Fax : 01.45.94.78.40 - www.chennevieres.com



TARIFS DES SERVICES PUBLICS
ANNEE 2011

SERVICES	TARIFS 2011
<u>LOGEMENTS COMMUNAUX</u>	
<u>Redevance d'occupation appliquée aux enseignants et agents communaux logés</u>	
Studio	923,00 €
F 2	1 846,00 €
F 3	2 769,00 €
F 4	3 693,00 €
F 5	4 470,00 €
F 6 et plus	5 366,00 €
<u>Redevance de chauffage appliquée aux enseignants et agents communaux logés</u>	
Studio	394,00 €
F 2	797,00 €
F 3	1 202,00 €
F 4	1 608,00 €
F 5	1 879,00 €
F 6 et plus	2 264,00 €
<u>UTILISATION DES SALLES MUNICIPALES :</u>	
✓ Prêt occasionnel (1 fois par an) aux associations canavéroises pour les salles Jean Moulin et le Fort de Champigny	gratuité
<u>Jean Moulin</u>	
Réunion (syndic de copropriété,...)	602,00 €
Soirée	758,00 €
Si mise à disposition antérieure à 20H	1 515,00 €
Caution : 1400€	
<u>Centre Marcel Cordelle</u>	
Petite salle	193,00 €
Grande salle	252,00 €
Caution : 300€	
<u>Théâtre Roger Lafaille</u>	
Réunions d'associations (20H / 2H)	1 446,00 €
Caution : 2000€	
<u>Maison des familles</u>	
1/2 journée (9H/20H ou 15H/2H)	227,00 €
1 journée (9H/2H)	348,00 €
Caution : 500€	
<u>Salle d'exposition</u>	
Pour une durée d'exposition de 15 jours complets	
Canavérois	146,00 €
Non Canavérois	268,00 €
Caution : 500€	
<u>Fort de Champigny</u>	
5 salles de 103 m ² chacune	319,00 €
Caution : 500€	

SERVICES	TARIFS 2011
<u>ACTIVITES CULTURELLES</u>	
<u>MEDIATHEQUE MUNICIPALE (inscription annuelle)</u>	
Canavérois	gratuité
Non canavérois :	
par personne	35,00 €
par personne supplémentaire d'une même famille	12,00 €
<u>THEATRE ROGER LAFAILLE</u>	
Toute manifestation à caractère culturel (spectacle, cinéma...)	Tarifs inchangés jusqu'au 31/08/2011
Cinéma	Entre 4,70€ et 6,00€
Spectacles Enfants	Entre 5,00€ et 25,00€
Théâtre Scolaires	Entre 5,00€ et 8,00€
Théâtre	Entre 25,00€ et 47,00€
Variétés – Humour	Entre 30,00€ et 47,00€
Lyrique	Entre 32,00€ et 47,00€
Ballet	Entre 28,00€ et 47,00€
Un demi-tarif sera appliqué pour les enfants et les étudiants sur les tarifs établis pour les spectacles de Théâtre, Variétés–Humour, Lyrique, Ballet.	
Conservatoire Municipal de Musique et de Danse	Entre 10,00€ et 15,00€
Conservatoire Municipal de Musique et de Danse Tarif : enfants / étudiants	5,00 €
<u>REPROGRAPHIE</u>	
1 copie format A4	0,20 €
1 copie format A3	0,40 €
1 plan < 1 m ²	1,70 €
1 plan > 1 m ²	3,40 €

SUBVENTION DEPARTEMENTALE 2010

REPARTITION AUX ASSOCIATIONS D'INTERET LOCAL

ASSOCIATIONS	SUBVENTION DEPARTEMENTALE 2010 en EUROS
COMITE DE JUMELAGE	410,00
CENTRE OMNISPORTS DE CHENNEV.	3.200,00
PREMIERE COMPAGNIE D'ARC	450,00
FOOTBALL CLUB DE CHENNEVIERES	2.100,00
CERCLE NAUTIQUE DES BORDES	300,00
ENSEMBLE PAUL KLEE (Chorale)	170,00
CROIX ROUGE Aides Ménagères	700,00
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	170,00
ANC.COMBATT.PRISONNIERS GUERRE	170,00
FED.NAT.ANC.COMBAT.ALGERIE	170,00
ASS. FAMILIALE CATHOLIQUE CHENNEV.	170,00
AMICALE JEUNESSE CHRETIEN. CHENN.	190,00
ASS.CANAV.LOISIRS.ACTIV.INFORM.	200,00
GUIDES ET SCOUTS D'EUROPE	180,00
ECLAIREURS BADEN POWELL	180,00
ASS.PARALYSES DE France	510,00
CHENNEVIERES LOISIRS	200,00
ACTION CATHOLIQUE DES ENFANTS	130,00
APHIVIL	100,00
CLUB INFORMATIQUE CHENNEVIERES	250,00
AMIS DES ORGUES DE SAINT-PIERRE	220,00
CLOS SAINT-VINCENT	220,00
COUP DE POUCE SCOLAIRE	100,00
LES TONS DE CHENNEVIERES	170,00
ATELIERS D'ARTS PLASTIQUES DE CH.	140,00
S.O.S SAINT-PIERRE	140,00
BIEN ALLER DE CHENNEVIERES	140,00
	11.080,00